

CONSEIL SYNDICAL

YZ/EA

Annexe à la délibération n° 2026-137
du C.S. n° 24 du 15.06.2026

La Présidente

Sophie GAUGAIN

NORMAND'INNOV
LA TERRE D'INNOVATION PARTAGÉE

REUNION

CS 23 du 02.02.2026



7 questions numérotées

2026-130 à 2026-136



PROCES-VERBAL

Conseil Régional de Normandie

- | | | |
|---|-----------|------------------|
| 1 | Sophie | GAUGAIN |
| 2 | Catherine | MEUNIER |
| 3 | Julie | BARENTON-GUILLAS |
| 4 | Laurent | BEAUVAIS |

Conseil Départemental de l'Orne

- | | | |
|---|--------|---------|
| 5 | Jérôme | NURY |
| 6 | Alain | LANGE |
| 7 | Lori | HELLOCO |

Flers Agglo

- | | | |
|----|---------|---------|
| 8 | Jérémy | PRÉVOST |
| 9 | Jacques | FORTIS |
| 10 | Gilles | RABACHE |

Secrétaire de
séance

Gilles RABACHE

Horaires et
participation

Voir page suivante

CONSEIL SYNDICAL N° 23 DU 02 FÉVRIER 2026

SOMMAIRE

N° d'ordre	Objet de la délibération	N° de délibération
1.	Conseil Syndical – Procès-verbal de la séance du 8 décembre 2025 – Approbation	2026-130
2.	Budget Primitif 2026 – Résultats 2025 – Reprises anticipées	2026-131
3.	Budget Primitif 2026	2026-132
4.	Budget Primitif 2026 – Centre d'Essais Dynamiques	2026-133
5.	Principe préalable à la constitution de la SEM (Société d'Economie Mixte) pour le Centre d'Essais Dynamiques (CED)	2026-134
6.	Rachat des équipements du CED à la SHEMA	2026-135
7.	Centre d'Essais Dynamiques (CED) – Mutualisation des fonctions supports avec Flers Agglo – Convention – Signature	2026-136

ANNEXES

2026-130	PV du 8 décembre 2025
2026-132	Budget Primitif
2026-133	Budget Primitif – Centre d'Essais Dynamiques

Syndicat Mixte
Normand'Innov

Siège Social

Flers Agglo
41 Rue de la Boule – CS 149 - 61103 FLERS CEDEX
Tel : 02.33.98.44.55 – Fax : 02.33.64.38.66

SEANCE N° 23 DU 02.02.2026

7 questions numérotées 2026-130 à 2026-136

DELIBERATION

A la date indiquée ci-dessus, le Conseil Syndical, convoqué dans les délais légaux, s'est réuni dans les locaux de la Région Normandie – Abbaye aux Dames – Place Reine Mathilde – 14000 CAEN et dans les locaux du Centre d'Essais Dynamiques – Zone de Normand'Innov – 61100 CALIGNY, sous la présidence de Sophie GAUGAIN - Présidente du Syndicat Mixte

Etaient invités Mesdames et Messieurs :

Conseillers titulaires : Catherine MEUNIER (RN) – Julie BARENTON-GUILLAS (RN) – Laurent BEAUVAIS (RN) – Jérôme NURY (CD) – Alain LANGE (CD) – Lori HELLOCO (CD) – Yves GOASDOUE (FA) – Jacques FORTIS (FA) – Gilles RABACHE (FA)

Conseillers suppléants : Bertrand DENIAUD (RN) – Aristide OLIVIER (RN) – Thierry LIGER (RN) – Jean DELALANDRE (RN) – Sylvie THIEULENT (CD) – Marie-Françoise FROUEL (CD) – José COLLADO (CD) – Michel DUMAINE (FA) – Jérémie PREVOST (FA) – Béatrice GUYOT (FA)

Tous présents, à l'exception de :

Titulaire absent	Suppléant présent	Questions
Julie BARENTON-GUILLAS Jérôme NURY	Michel DUMAINE Béatrice GUYOT	Ensemble de la séance

Procurations :

Mandant	Mandataire	Questions
/	/	/

EFFECTIF
En exercice : 10
Quorum : 6

Questions	Présents	Votants
2026-130 à 2025-136	10	10

Convocation effectuée le :	Séance ouverte à :	Secrétaire de séance	Clôture effectuée à :	Compte rendu affiché le :	Date d'affichage
19.01.2026	10 H 30	Gilles RABACHE	11 H 55	09.02.2026	10.02.2026

RAPPORT

Présenté par
Sophie GAUGAIN
Présidente

Syndicat Mixte NORMAND'INNOV		N°	Date	Question	
CONSEIL SYNDICAL	Séance	23	02.02.2026	N° d'ordre	N° délibération
				1	2026-130

OBJET

CONSEIL SYNDICAL – PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU
08 DECEMBRE 2025 – APPROBATION

YZ/EA/JS

Chers collègues,

Le procès-verbal de chaque séance, rédigé par le ou les secrétaires, est arrêté au commencement de la séance suivante.

Il contient la date et l'heure de la séance, les noms du président, des membres du conseil présents ou représentés et du ou des secrétaires de séance, le quorum, l'ordre du jour de la séance, les délibérations adoptées et les rapports au vu desquels elles ont été adoptées, les demandes de scrutin particulier, le résultat des scrutins précisant, s'agissant des scrutins publics, le nom des votants et le sens de leur vote, et la teneur des discussions au cours de la séance.

Dans la semaine qui suit la séance au cours de laquelle il a été arrêté, le procès-verbal est publié sous forme électronique de manière permanente et gratuite sur le site internet du syndicat, lorsqu'il existe, et un exemplaire sur papier est mis à la disposition du public.

En conséquence, je sou mets à votre approbation le procès-verbal du Conseil Syndical du 08 décembre 2025.

IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :

APPROUVER le procès-verbal du Conseil Syndical du 08 décembre 2025.

ADOpte A L'UNANIMITE.

Pour la Présidente Sophie GAUGAIN

Le 1^{er} Vice-Président



Yves GOASDOUÉ

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-256104050-20260202-2026-130-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/02/2026

Publication : 10/02/2026

RAPPORT

Présenté par
Sophie GAUGAIN
Présidente

Syndicat Mixte NORMAND'INNOV		N°	Date	Question	
CONSEIL SYNDICAL	Séance	23	02.02.2026	N° d'ordre	N° délibération
				2	2026-131

OBJET	BUDGET PRIMITIF 2026 – RESULTATS 2025 – REPRISES ANTICIPEES
--------------	--

AA/EA/JS

Chers Collègues,

L'article L.1612-32, 3ème alinéa, du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T) prévoit que :

« Entre la date limite de mandatement fixée au dernier alinéa de l'article L. 1612-11 et la date limite de vote des taux des impositions locales prévue à l'article 1639 A du code général des impôts, l'assemblée délibérante peut, au titre de l'exercice clos et avant l'adoption de son compte financier unique, reporter de manière anticipée au budget le résultat de la section de fonctionnement, le besoin de financement de la section d'investissement ou, le cas échéant, l'excédent de la section d'investissement ainsi que la prévision d'affectation ».

Dans le cadre du vote du Budget Primitif 2026, il vous est ainsi proposé d'opérer la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2025 qui se présentent comme suit :

BUDGET GENERAL	
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	3 842 245,19 €
RECETTES DE L'ANNEE	817 314,84 €
DEPENSES DE L'ANNEE	-620 471,90 €
RESULTAT DE CLOTURE	4 039 088,13 €

RESULTAT D'INVESTISSEMENT	
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	33 267,27 €
RECETTES DE L'ANNEE	586 199,47 €
DEPENSES DE L'ANNEE	-1 246 205,33 €
RESULTAT DE CLOTURE	-626 738,59 €
RESTES A REALISER DEPENSES	8 484,00 €
RESTES A REALISER RECETTES	-
BESOIN DE FINANCEMENT	635 222,59 €
RESULTAT DISPONIBLE	3 403 865,54 €

SYNDICAT MIXTE NORMAND'INNOV	Date	02.02.2026	Folio n°	
	Délibération	2026-131		
	Nature	7.1		
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL, DES DECISIONS ET DES ARRETES DE LA PRESIDENTE				

BUDGET DU CED	
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	-
RECETTES DE L'ANNEE	2 276 271,22 €
DEPENSES DE L'ANNEE	-1 669 605,15 €
RESULTAT DE CLOTURE	606 666,07 €

RESULTAT D'INVESTISSEMENT	
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	-
RECETTES DE L'ANNEE	700 000,00 €
DEPENSES DE L'ANNEE	-538 605,24 €
RESULTAT DE CLOTURE	161 394,76 €
RESTES A REALISER DEPENSES	140 356,54 €
RESTES A REALISER RECETTES	-
EXCEDENT DE FINANCEMENT	21 038,22 €
RESULTAT DISPONIBLE	627 704,29 €

IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :

- 1 - **REPRENDRE** la somme de 626 738.59 € au c/ 001D solde d'exécution de la section d'investissement pour le BP Général et 161 394.76 € au c/001R solde d'exécution de la section d'investissement du BP CED ;
- 2 - **INSCRIRE** la somme de 3 403 865.54€ au c/002R Résultat de fonctionnement reporté au BP Général et 666 666.07 € au c/002 Résultat de fonctionnement reporté au BP CED ;
- 3 - **INSCRIRE** la somme de 635 222.59 € au compte 1068 du BP Général ;
- 4 - **DECIDER** la reprise par anticipation des résultats 2025 telle que décrite ci-dessus.

ADOpte A L'UNANIMITE.

Pour la Présidente Sophie GAUGAIN



Le 1^{er} Vice-Président

Yves GOASDOUÉ

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-256104050-20260202-2026-131-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/02/2026
Publication : 10/02/2026

RAPPORT

Présenté par
Sophie GAUGAIN
Présidente

Syndicat Mixte NORMAND'INNOV		N°	Date	Question	
CONSEIL SYNDICAL	Séance	23	02.02.2026	N° d'ordre	N° délibération
				3	2026-132

OBJET

BUDGET PRIMITIF 2026

YZ/AA/EA/JS

Chers collègues,

L'année 2026 intègre la reprise sur 4 mois (septembre à décembre) des nouveaux espaces publics de Normand'Innov 2. Il ne comprend pas les dépenses/recettes du CED qui font l'objet d'un budget annexe.

Le Budget primitif 2026 s'établit donc en dépenses et en recettes à :

Section de fonctionnement

Dépenses

Le budget 2026 est estimé à **3.865 223.49 €**. Il comprend :

- Le virement en section d'investissement: **3 024 523.49 €**
- Le groupement de commandes (marché espaces verts) intégrant NI2 à partir de septembre 2026
- Le remboursement des intérêts liés à l'emprunt consenti à la SHEMA

Recettes

La section recettes intègre :

- Remboursement des intérêts d'emprunt avance trésorerie SHEMA : **80.352 €**
- Amortissement des subventions : **250.000 €**
- Les contributions des membres du Syndicat Mixte tenant compte des éléments:
 - **60.000,00 €** pour la Région
 - **16.005,95 €** pour le Département
 - **55.000,00 €** pour Flers Agglo
- La reprise du résultat de l'exercice n-1 pour **3.403 865.54 €**

Section d'investissement

Dépenses

Le budget 2026 est estimé à **4.286 006.08 €**. Il comprend :

- Résultat de l'exercice n-1 pour **-626 738.59 €**
- Les remboursements du Capital liés aux 2 emprunts (plateforme collaborative + avance SHEMA) : **199.650 €**
- Avance au BP Annexe du CED : **200.000 €**

SYNDICAT MIXTE NORMAND'INNOV	Date	02.02.2026	Folio n°	
	Délibération	2026-132		
	Nature	7.1		
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL, DES DECISIONS ET DES ARRETES DE LA PRESIDENTE				

- Les dépenses d'investissements liées aux équipements et aménagement : **3.009 617.49 €**
- Amortissement des subventions : **250.000 €**

Recettes

La section recettes intègre :

- L'affectation du résultat de l'exercice n-1 pour **635 222.59 €**
- Produits de cession de la ferme (paiement échelonné) : **7.560 €**
- Le remboursement annuel par la SHEMA du nouvel emprunt : **268.700 €**
- Amortissement des biens : **350.000 €**
- Le virement de la section de fonctionnement pour **3.024 523,49 €**

Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGC, le Conseil Syndical peut déléguer à sa Présidente la possibilité de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes : Fonctionnement : 7,50 % - Investissement : 7,50 %.

Dans ce cas, l'assemblée est informée des mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :

- 1 - APPROUVER** le projet de budget primitif 2026 du Syndicat Mixte Normand'Innov ;
- 2 - ADOPTER** les contributions des Collectivités conformément aux montants indiqués à la section de fonctionnement et à la section d'investissement du budget 2026 ;
- 3 - AUTORISER** Madame la Présidente, ou son représentant, à émettre en 2026 les titres de recettes relatifs aux contributions des Collectivités adhérentes ;
- 4 - AUTORISER** Madame la Présidente à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes : Fonctionnement : 7,50 % - Investissement : 7,50 %.

ADOpte A L'UNANIMITE.

Pour la Présidente Sophie GAUGAIN

Le 1^{er} Vice-Président
 Yves GOASDOUÉ

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-256104050-20260202-2026-132-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/02/2026
Publication : 10/02/2026

2026-132	BUDGET PRIMITIF 2026	DISCUSSION
----------	----------------------	------------

- Gestion des espaces verts Normand'Innov 2 : reprise officielle de la gestion de NORMAND'INNOV 2 prévue en septembre 2026. Travail en cours avec le service Espaces Verts et la SHEMA pour optimiser les coûts.
- Intégration budgétaire de 4 mois pour 2026.
- Objectif d'éviter un doublement des coûts (risque de passer de 100-115 à 230 K€).
- Nécessité d'optimiser l'entretien de la zone pour maîtriser l'impact budgétaire.

RAPPORT

Présenté par
Sophie GAUGAIN
Présidente

Syndicat Mixte NORMAND'INNOV		N°	Date	Question	
CONSEIL SYNDICAL	Séance	23	02.02.2026	N° d'ordre	N° délibération
				4	2026-133

OBJET	BUDGET PRIMITIF 2026 – CENTRE D'ESSAIS DYNAMIQUES
-------	---

YZ/EAJS

Chers collègues,

Par délibération en date du 07 février 2025, le Conseil Syndical a décidé de créer un budget annexe « Centre d'Essais Dynamiques Normand'Innov ».

Il convient d'approuver le Budget Primitif 2026 qui s'établit en dépenses et en recettes à :

Section de fonctionnement

Le Budget primitif 2026 section de fonctionnement est estimé à **3.588.666.07 €**.

Il comprend :

Dépenses

- Les charges à caractère général d'un montant de **1.091.100 €**
- Les charges de personnel d'un montant de **1.307.564 €**
- Les autres charges de gestion courante de **27.500 €**
- Les provisions liées au personnel d'un montant de **35.000 €**
- Le montant de la CFE pour **60.000 €**
- La dotation aux amortissements des biens pour **90.000 €**
- Les charges d'intérêts pour **11 600 €**
- Virement section investissement pour **965 902.07 €**

Recettes

- Les prestations réalisées par le CED d'un montant total de **2.900.000 €**
- Revenu des immeubles : FORVIA pour **82.000 €**
- Résultat antérieur : **606 666.07 €**

2026-133	BUDGET PRIMITIF 2026 CENTRE D'ESSAIS DYNAMIQUES	DISCUSSION
----------	--	-------------------

- Budget considéré comme rentable avec un outil performant. Résultats satisfaisants sur neuf mois dans un contexte automobile difficile.
- Demande d'un document synthétique avec graphiques et tableaux visuels avec pour objectif de mieux visualiser l'évolution de la structuration financière, les grandes masses budgétaires et les sources de recettes/dépenses.
- Format suggéré : camemberts, projections, évolutions structurelles sur plusieurs années.
- Référence au document CRAC comme modèle complet.

RAPPORT

Présenté par
Sophie GAUGAIN
Présidente

Syndicat Mixte NORMAND'INNOV		N°	Date	Question	
CONSEIL SYNDICAL	Séance	23	02.02.2026	N° d'ordre	N° délibération
				5	2026-134

OBJET	PRINCIPE PREALABLE A LA CONSTITUTION DE LA SEM (SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE) POUR LE CENTRE D'ESSAIS DYNAMIQUES (CED)
-------	--

SR/EAJ/S

Chers Collègues,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 1521-1 et suivants.

Par délibération n° 2024-73 en date du 16 septembre 2024, vous avez approuvé les principes de gestion future du Centre d'Essais Dynamiques (CED) suite à l'étude du Cabinet Calia, avec un mode de gestion de type « économie mixte » pour en assurer le portage, en privilégiant deux options, la SEM ou la SEMOP.

Par délibération n° 2025-81 en date du 7 février 2025, vous avez approuvé la création de la Régie du CED Normand'Innov et les statuts régissant cette régie dotée de la seule autonomie financière applicable aux services publics locaux à caractère industriel et commercial, dans le cadre d'une phase transitoire pour l'exploitation et la gestion du CED. Ainsi, depuis le 20 mars 2025 le Centre d'Essais Dynamiques est géré et exploité dans le cadre d'une Régie Autonome.

À ce jour, la Régie du « CED Normand'Innov » assure l'exploitation du Centre d'Essais Dynamiques (CED1) ainsi que de la plateforme collaborative (CED2). Si ce mode de gestion a permis de structurer et de sécuriser le démarrage de l'activité, il apparaît désormais opportun d'envisager une évolution afin d'accompagner la montée en puissance du site, d'accélérer son développement économique et de renforcer sa capacité d'innovation.

Il est ainsi proposé de poursuivre la réflexion sur un changement de mode de gestion permettant d'ouvrir le capital à des partenaires privés. Cette ouverture vise à mobiliser des compétences industrielles, technologiques et commerciales complémentaires, à favoriser l'agilité décisionnelle et à inscrire le CED Normand'Innov dans une logique de performance économique et de création de valeur durable.

Dans ce contexte, et à la suite d'une étude financière et juridique approfondie, la création d'une SEM est envisagée. Ce schéma présente l'avantage de concilier le respect des règles de la commande publique et la sécurisation de l'intérêt général, tout en offrant aux actionnaires privés un cadre clair, stable et attractif pour leur investissement, fondé sur une gouvernance partagée et des perspectives de développement maîtrisées.

La SEM aurait pour objet la gestion et l'exploitation des activités d'essais « crash test et vibratoire » du CED Normand'Innov. Elle constituerait un outil structurant permettant d'optimiser les performances opérationnelles, de développer de nouveaux services à valeur ajoutée et de renforcer l'attractivité du site auprès des acteurs industriels et technologiques.

Conformément aux dispositions applicables aux SEM, le capital serait majoritairement détenu par le Syndicat Mixte, pour un montant maximal de 619 000 euros, garantissant ainsi la stabilité du projet et la continuité de l'intérêt public.

SYNDICAT MIXTE NORMAND'INNOV	Date	02.02.2026	Folio n°	
	Délibération	2026-134		
	Nature	3.6		
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL, DES DECISIONS ET DES ARRETES DE LA PRESIDENTE				

Des démarches sont parallèlement engagées auprès de partenaires privés afin de finaliser la composition de l'actionnariat. Leur participation permettra de bénéficier d'un effet de levier financier et stratégique, tout en offrant des perspectives de rentabilité et de valorisation à moyen et long terme. Le capital social envisagé de la SEM s'élèverait à un montant maximal de 1.214.000 euros.

IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :

- 1 - APPROUVER** la poursuite du processus pour aboutir à la constitution de la SEM envisagée, (éventuellement celle-ci devant intervenir avant le 31 juillet 2026) ;
- 2 - APPROUVER** l'étude et la finalisation de la structure de l'actionnariat, notamment en recherchant la participation de partenaires pour élaborer les projets de statuts, pour rechercher tous les types de financements susceptibles de concourir au financement du projet et, d'une manière générale, faire tout ce qui sera nécessaire ;
- 3 - AUTORISER** Madame la Présidente du Syndicat Mixte Normand'Innov, ou son Représentant, à mettre en œuvre et à signer tous les actes utiles à cette décision et les documents nécessaires à leur mise en œuvre.

ADOpte A L'UNANIMITE.

Pour la Présidente Sophie GAUGAIN



Le 1^{er} Vice-Président

Yves GOASDOUÉ

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-256104050-20260202-2026-134-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/02/2026
Publication : 10/02/2026

2026-134	PRINCIPE PREALABLE A LA CONSTITUTION DE LA SEM (SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE) POUR LE CENTRE D'ESSAIS DYNAMIQUES (CED)	DISCUSSION
----------	---	-------------------

Contexte et historique du projet :

- Deux délibérations ont déjà été prises concernant la transformation de l'outil suite à la fin de la DSP avec la CCI
- Une étude a été engagée avec le cabinet Calia pour évaluer les options disponibles
- Deux scénarios identifiés : SEM (choix des actionnaires) ou SEMOP (sans choix des actionnaires)
- Projet de concession de longue durée (15 ans), alignée sur la même date que l'accord CPA avec la SHEMA
- Principe retenu : maintien de la maîtrise publique à 51 % du capital
- Capital maximum plafonné à 1.214.000 €
- Nécessité d'investissements conséquents pour assurer la pérennité et la compétitivité de l'outil
 - Diversification des activités au-delà de l'automobile
 - Développement accru dans l'aéronautique
- Recherche d'investisseurs privés pour apporter non seulement des moyens financiers mais aussi leur réseau et nouveaux carnets de commandes
- Forvia a décliné la proposition mais d'autres partenaires potentiels existent
- Nécessité d'expertiser les options et de poursuivre les études juridiques
- Enjeu : ne pas se séparer d'un outil performant porté par l'investissement public

Statut des discussions avec les clients potentiels comme actionnaires :

- Trois clients du CED ont été contactés pour les 49 % restants :
 - **Serma** : sans nouvelles malgré plusieurs relances ; cherchait un taux de rentabilité élevé et avait fait des remarques déplacées sur les salaires du bassin d'emploi
 - **FORVIA** : a officialisé il y a 10 jours son refus de participer à la SEM mais reste client privilégié (possibilité d'une contractualisation)
 - **Expliseat** : discussions en cours et en accélération

Profil et intérêts d'Expliseat :

- Start-up française en hypercroissance avec capacité d'investissement grâce à des levées de fonds successives
- Board solide et attentif aux aspects financiers
- Usine montée près d'Angers
- Gros client actuel du CED
- Spécialisé dans les sièges ultra-légers (7 kg par occupant) pour l'aéronautique, avec diversification vers les bus et tramways
- Intérêt principal : accès aux moyens du CED pour valider leurs développements, pas la rentabilité financière
- Possibilité de co-développement et d'extension de production sur site (faire d'une pierre deux coups)

Opportunités de développement commercial :

- Nouvelles activités potentielles identifiées :
 - Crash tests
 - Aspects vibratoires
 - Résistance au feu (nouveaux matériaux pour avions)
- Secteur aéronautique en hypercroissance : nombre d'avions multiplié par deux sur les 10-15 prochaines années
- Modèle de collaboration basé sur le co-développement plutôt que sur la recherche de rentabilité immédiate

Calendrier et prochaines étapes :

- Contrainte du calendrier électoral : prochain CS en juin
- Nécessité d'obtenir un accord de principe maintenant pour poursuivre les négociations
- Travaux en cours sur plusieurs axes simultanés :
 - Juridique et réglementaire (validé avec les instances compétentes)
 - Économique
 - Ressources humaines
 - Maturation du projet
- Préparation d'un pack d'actionnariat pour validation en juin
- Mise en place de l'appel à projet pour la concession prévue pour l'été prochain
- Objectif maintenu : création de la SEM au 1^{er} janvier 2027

RAPPORT

Présenté par
Sophie GAUGAIN
Présidente

Syndicat Mixte NORMAND'INNOV		N°	Date	Question	
CONSEIL SYNDICAL	Séance	23	02.02.2026	N° d'ordre	N° délibération
				6	2026-135

OBJET RACHAT DES EQUIPEMENTS DU CED –SHEMA-FORVIA

SR/EA/JS

Chers collègues,

Par délibération n° 2021-12 en date du 29 décembre 2021, vous avez confié à la SHEMA, dans le cadre d'une concession d'aménagement, une mission globale portant sur l'aménagement de l'extension site Normand'Innov, la reprise des terrains non cédés du site existant ainsi que le portage et la gestion des immeubles.

Depuis le 20 mars 2025 le Centre d'Essais Dynamiques est géré et exploité dans le cadre d'une Régie autonome. Il convient donc ainsi que cela a été autorisé lors du Conseil Syndical du 17 novembre de procéder au rachat des équipements et matériels dédiés au fonctionnement du CED auprès de la SHEMA. Cela pour un montant de 139.235 € correspondant à la VNC en date du 31/12/2025.

Par ailleurs, dans le cadre du protocole d'accord conclu avec la société Forvia, validé par délibération du Conseil Syndical, certains matériels nécessaires au bon fonctionnement du CED relevaient de la propriété de la société Forvia (caméras très haute définition, équipement mannequins, capteurs, etc...). Il apparaît opportun en fonction des besoins identifiés, des demandes formulées, de procéder au rachat de ces équipements pour un montant de 100 000 €, comme stipulé dans ledit protocole.

IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :

- 1 - APPROUVER** le rachat auprès de la SHEMA des équipements du CED en date du 31/12/2025 pour un prix de 139.235 € correspondant à la VNC de ces matériels ;
- 2 - APPROUVER** le principe du rachat d'équipements appartenant à la société Forvia, strictement nécessaires au fonctionnement du Centre d'Essais Dynamiques, pour un prix de 100 000 € ;
- 3 - AUTORISER** Madame la Présidente du Syndicat Mixte Normand'Innov, ou son Représentant, à signer tous les actes utiles à cette décision et les documents nécessaires à leur mise en œuvre.

ADOpte A L'UNANIMITE.

Pour la Présidente Sophie GAUGAIN

Le 1^{er} Vice-Président



Yves GOASDOUÉ

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-256104050-20260202-2026-135-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/02/2026
Publication : 10/02/2026

2026-135	RACHAT DES EQUIPEMENTS DU CED-SHEMA-FORVIA	DISCUSSION
----------	--	------------

- Rachat des équipements du CED à la SHEMA pour 139.235 euros, correspondant à la valeur nette comptable.
- Budget déjà voté dans le budget du CED, porté en 2026.
- Ajout d'un rachat auprès de Forvia pour 100.000 euros suite à confirmation reçue :
 - Équipements concernés : caméras rapides, pièces mannequins, outillage
 - Valeur de 100.000 euros estimée lors du passage de la CCI à la régie en mars 2025
- Montant déjà prévu dans le protocole d'accord avec Forvia : Discussion juridique en cours et privilégier un avenant contractuel.
- Nécessité de vérifier les modalités d'acquisition avec le service juridique.

Conclusion : Le principe du rachat des équipements auprès de la SHEMA et de Forvia est adopté à l'unanimité, avec rédaction finale à valider par le service juridique.

RAPPORT

Présenté par
Sophie GAUGAIN
Présidente

Syndicat Mixte NORMAND'INNOV		N°	Date	Question	
CONSEIL SYNDICAL	Séance	23	02.02.2026	N° d'ordre	N° délibération
				6	2026-135

OBJET	CENTRE D'ESSAIS DYNAMIQUE (CED) – MUTUALISATION DES FONCTIONS SUPPORTS AVEC FLERS-AGGLO – CONVENTION – SIGNATURE
-------	---

YZ/LCSR/CA/EAJS

Chers collègues,

Dans un souci de bonne organisation des services publics locaux, Normand'Innov, Flers Agglo et la Ville de Flers ont travaillé à la mutualisation visant à encadrer la mise à disposition de services supports de Flers Agglo : Finances, Ressources humaines, Affaires générales, Systèmes d'information, Espaces publics.

Ces travaux ont abouti à l'élaboration d'une convention qui précisera notamment :

- les conditions de mise à disposition des agents et matériels,
- le calcul du remboursement des frais supportés par Flers Agglo,
- le recours à des prestations de services internes pour des missions ponctuelles ou spécifiques,
- la gouvernance, les responsabilités et la durée du partenariat.

Cette convention rejoint fidèlement le cadre juridique issu du CGCT (article L. 5211-4-1) et clarifiera les relations fonctionnelles entre les trois entités. Les modalités financières sont calculées sur la base de :

- un coût annuel par direction,
- nombre d'agents par direction au 31/12,
- heures de mobilisation pour Normand'Innov détaillé comme suit :

SYNDICAT MIXTE NORMAND'INNOV	Date	02.02.2026	Folio n°	
	Délibération	2026-136		
	Nature	1.4		
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL, DES DECISIONS ET DES ARRETES DE LA PRESIDENTE				

		2025	2026	Remarques
Direction Générale		15		
Direction des Finances		420	350	Le passage à temps plein de la gestionnaire du CED pourra être envisagé et en fonction des outils dont le CED se dotera. cela permettra de minimiser ce nombre d'heures
Direction des Ressources Humaines		300	100	
Direction des Affaires Générales	Assemblée	175	175	(35 h par conseil x 5 conseils) + traitement des décisions et arrêtés
	Assurances	38	30	Estimation de deux dossiers par an - ouverture dossier, constitution dossier, expertise, point dossier assureur
	Marchés publics	150	80	Estimation d'environ 5 dossiers par an et forfait d'assistance à la passation de marché
Direction des Systèmes d'Information		200	250	Reprise : 3 à 5 personnes par jour pendant un peu plus d'une semaine pour assurer la reprise, complété par de nombreuses interventions sur site dans les semaines suivantes, + opérations de configuration réseau, infrastructure et support à distance et sur site. Temps annuel : support, projets de sécurisation de l'infrastructure ainsi que les évolutions liées aux besoins métiers. Mise en place de l'infra réseaux
Direction des Espaces Publics		250	250	Voirie + espaces verts - y compris 40 heures balayage liées aux travaux 2025 sur les parkings (sans Normand'Innov 2)
Total (en heures)		1 548	1 235	

Cette mutualisation constitue un outil structurant pour accompagner le développement du territoire, tout en garantissant une maîtrise des coûts et une meilleure lisibilité des interventions de chacun.

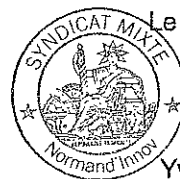
Pour 2025, le montant global du remboursement à Flers Agglo se monte à 49.198.25 €.

IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :

- 1 - APPROUVER** le principe d'une mutualisation des fonctions supports de Flers Agglo et de la Ville de Flers tel que présenté ci-dessus ;
- 2 - AUTORISER** Madame la Présidente, ou son représentant, à signer la convention ci-annexée et tous documents afférents à cette affaire ;
- 3 - DECIDER** la répartition entre le budget général du syndicat et le budget du CED, pour 2025, comme suit :
- Budget général : 15.060,86 €
 - Budget CED : 34.137,39 €
- 4 - PREVOIR** les sommes correspondantes en dépense dans les deux budgets.

ADOpte A L'UNANIMITE.

Pour la Présidente Sophie GAUGAIN



Le 1^{er} Vice-Président

Yves GOASDOUÉ

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-256104050-20260202-2026-136-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/02/2026
Publication : 10/02/2026

2026-136	CENTRE D'ESSAIS DYNAMIQUE (CED) MUTUALISATION DES FONCTIONS SUPPORTS AVEC FLERS AGGLO CONVENTION SIGNATURE	DISCUSSION
----------	---	------------

- Mise en place de conventions de mutualisation entre le Syndicat Mixte et Flers Agglo.
- Services supports concernés : finances, ressources humaines, affaires générales, système d'information, espaces publics.
- Objectifs : sécurisation juridique et financière, clarification des responsabilités, coordination efficace.
- Services impliqués détaillés :
 - Direction des finances : traitement des factures et bons de commande
 - Direction des ressources humaines : reprise des contrats, paiement salaires, négociation convention collective
 - Direction des affaires générales : service des assemblées, délibérations, contrôle de légalité, assurances
 - Marchés publics : vérification juridique et technique
 - Direction des systèmes d'information : sécurisation informatique du CED, visioconférences
 - Espaces publics : voirie, nettoyage, entretien
- Convention proposée pour 2025 et 2026 avec répartition budgétaire :
 - Budget général : 15.068,60 euros (2025)
 - Budget CED : 34.137,39 euros (2025)
- Révision prévue pour 2027 en fonction de l'évolution de la structure.

QUESTIONS DIVERSES**Projets de mobilité douce et cheminements cyclables**

- Discussion sur la connexion de la zone au schéma intercommunal des cheminements doux et pistes cyclables.
- Trois options de liaison présentées:
 - Première liaison directe vers Saint-Georges
 - Deuxième option : traversée au niveau du giratoire vers la STEP
 - Troisième option : utilisation d'un chemin communal existant vers la rocade jusqu'au rond-point "La Fouillée", puis vers la Lande Patry.

Aménagement du rond-point et financement départemental

- Constat que la sortie actuelle n'est pas idéale.
- Une discussion doit être menée avec le département de l'Orne.
- Proposition de participation sous forme de visio si nécessaire.

Réorganisation des locaux EPIFA (école de production)

- Première étude incluant un escalier : abandonnée car elle « sanctuarisait » l'étage (coût : 180.000 euros).
- Nouvelle approche développée avec la directrice d'EPIFA.
- Réorganisation prévue : déplacement des élèves du premier étage vers le rez-de-chaussée.
- Déplacement de la porte coupe-feu pour sécuriser l'atelier (accès uniquement par badge professeurs).
- Solution temporaire : installation de claustras sur roulettes pour respecter les exigences du rectorat.
- Étage libéré destiné à accueillir de nouvelles entreprises (Thermocoax déjà installé avec bail signé).
- Contrainte identifiée : accessibilité des toilettes de l'auditorium (nécessité de monter à l'étage).
- Vérification nécessaire du nombre de toilettes requis réglementairement.

Conclusion : Solution de compromis rapide pour conformité avec le rectorat tout en limitant les frais. Attente de chiffrage par l'architecte pour cloisonnement définitif.

Projet accueil de startups

- Objectif : créer des espaces disponibles à l'étage (100 à 150 m²) pour location et coworking.
- Demande de la startup Greenfusyon (travail sur les algues) : besoin immédiat de bureaux et petit labo.
- Stratégie de diversification de l'offre commerciale au-delà du foncier.
- Avantage de la Zone de Revitalisation Rurale (ZRR) : exonérations d'impôts sur les sociétés.

Conclusion : Libération des mètres carrés à l'étage pour commencer à accueillir des entreprises.

Bilan du restaurant inter-entreprises (RIE) – Fréquentation et activité

- Rencontre avec Monsieur Versinger de la société API
- Fréquentation stable : entre 230 et 250 repas par jour
- Impact du chômage partiel de Forvia en 2025 sur la fréquentation
- Présence de Thermocoax qui compense la baisse d'effectifs R&D
- API envisage d'attirer plus de clients en proposant des plats plus élaborés
- Nécessité d'explorer d'autres modes de fonctionnement possibles

Travaux et budget

- Travaux nécessaires identifiés : carrelage de salle, bandes de placo, plafond d'entrée, bardage extérieur, claustras extérieurs (environ 36.000 euros de dépenses annuelles)
- Bâti de porte à la charge de l'exploitant API
- Budget provisionné : 30.000 euros de travaux par an sur 15 ans

Situation financière

- Loyer passé de 70.000 à 50.000 euros
- L'équipe stagne à 50.000 euros depuis 15 ans et espérait atteindre 70.000 euros : L'atteinte des 70.000 euros dépend de l'implantation de nouvelles entreprises et de l'arrivée de nouveaux salariés
- Le prestataire prend en charge les fluides pour éviter les débats sur les tarifs de participation aux repas entre cadres et non-cadres
- Thermocoax refacture une partie des fluides, ce qui est considéré normal

- Cet arrangement informel complique la rédaction d'un cahier des charges pour une future mise en concurrence
- Risque : une remise en concurrence pourrait entraîner la remise en cause de cet avantage, les fluides n'étant pas neutres financièrement

Conclusion : API reste présent malgré le déficit car celui-ci est lissé sur l'ensemble du groupe. Des pistes de développement sont envisagées pour améliorer la rentabilité. Un point de suivi avec API sera organisé pour améliorer l'attractivité du service de restauration. La décision de ne rien modifier a été prise par la présidente pour l'instant

Départ de membres du Conseil

- Remerciements adressés aux membres avant échéances électorales.
- Organisation d'un moment convivial avec invitation des services de Flers Agglo qui assistent le conseil (informatique, marchés publics, assurances, finances, personnel)

Prochaines dispositions

- ☐ Préparer un document de synthèse visuel (graphiques, tableaux) sur l'évolution budgétaire et financière
- ☐ Poursuivre les études juridiques sur la transformation du CED en SEM
- ☐ Optimiser les coûts d'entretien des espaces verts pour éviter un doublement du budget
- ☐ Préparer le pack d'actionnariat pour validation au CS de juin
- ☐ Préparer l'appel à projet pour la concession (été prochain)
- ☐ Réaliser une étude de faisabilité globale sur les projets de mobilité douce
- ☐ Vérifier le nombre réglementaire de toilettes nécessaires pour l'auditorium
- ☐ Obtenir le chiffrage de l'architecte pour le cloisonnement définitif des locaux EPIFA
- ☐ Mener une discussion avec le département de l'Orne concernant le financement du rond-point
- ☐ Organiser un point de suivi avec API pour améliorer l'attractivité du service de restauration
- ☐ Préparer un cahier des charges pour une éventuelle mise en concurrence du prestataire de restauration